

**SEANCE DU 1er FEVRIER 2021**

Le lundi 1er février à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur David LAMBION, Maire.

*Convocation du* : 25 janvier 2020

*Étaient présents* : Mme TETELIN Marion, MM. BUQUET Thierry, FERON Guillaume, FLAMENT Gary, MARIN Benjamin, MAUGER Philippe, RABAULT Jean-Louis.

*Excusé* : GODEFROY Noël ayant donné pouvoir à M. LAMBION David  
LEMESLE Sandrine ayant donné pouvoir à Mme TETELIN Marion  
CHAPEAU Andgéliska ayant donné pouvoir à Mme TETELIN Marion

*Secrétaire de séance* : M. MARIN Benjamin

**ORDRE DU JOUR :**

1. Procès-Verbal du conseil municipal du 03/12/2020 ;
2. Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : Pacte de Gouvernance
3. Questions diverses.

**1 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/12/2020**

Le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2020 a été lu, approuvé et signé par les conseillers municipaux.

**2 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE : PACTE DE GOUVERNANCE**

**Délibération n° 1/2021**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le pacte de gouvernance adopté le 18 novembre 2020 par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et notifié le 04/12/2020 :

Le Pacte de Gouvernance est établi pour faire émerger une véritable identité communautaire en poursuivant des objectifs communs et partagés :

- Renforcer l'échelon intercommunal, au service des politiques publiques, dans le respect de la légitimité démocratique des exécutifs communaux,
- Placer le développement, la solidarité et la proximité au cœur de la coopération intercommunale,
- Poser les bases d'une Communauté au service du territoire et de ses habitants.

Le Pacte de Gouvernance a pour objet de mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Pour une intercommunalité coopérative et solidaire, respectueuse des souverainetés communales, le Pacte de Gouvernance définit :

- Les principes et valeurs partagés,
- Le rôle et le fonctionnement des instances politiques de coopération intercommunale,
- Une organisation au service d'un partenariat privilégié avec les acteurs du territoire, en particulier les conseillers communautaires, les maires et les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

**Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s),

- Valide le projet de pacte de gouvernance.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**3 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Motion appelant le Gouvernement à abandonner le projet « Hercule » de démantèlement d'EDF :**  
**Délibération n° 2/2021**

EDF est l'entreprise publique qui a permis de construire l'indépendance énergétique de la France au sortir de la guerre. EDF, c'est notre souveraineté. EDF, c'est le patrimoine des Français. EDF, c'est encore aujourd'hui l'outil qui pourrait nous permettre de relever le défi climatique.

L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous, aux particuliers comme aux entreprises. Sa production et sa distribution doivent être, au titre de cette garantie, préservées du tout marché.

L'entreprise publique EDF, bien que rendue plus vulnérable par plus de 20 années de mesures de déréglementation, demeure un outil stratégique essentiel pour les capacités économiques de la France. Dans un territoire comme le nôtre, où le PIB industriel atteint 23 % contre une moyenne nationale à 11 %, l'avantage compétitif, que confère à l'activité industrielle le coût maîtrisé de l'énergie produite par l'opérateur national, est déterminant.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EDF est aussi un moteur d'emploi. La région Normandie, exportatrice d'énergie, compte 8 000 agents EDF et 36 000 salariés dans l'ensemble de la filière énergétique. Elle compte trois centrales nucléaires, un barrage hydroélectrique, des centrales photovoltaïques et parcs éoliens qui contribuent à l'aménagement du territoire régional.

Pourtant, depuis plus de deux ans des négociations autour d'un projet de découpage d'EDF baptisé « Hercule », qui visent à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale, sont menées dans la plus grande opacité entre l'Elysée et la Commission européenne. La représentation nationale ainsi que les salariés de l'entreprise sont tenus à l'écart de ces échanges.

Ce projet « Hercule » représente un risque sans précédent pour la souveraineté énergétique de notre pays puisqu'il prévoit de découper EDF en trois pôles, ce qui reviendrait ni plus ni moins à démanteler le producteur historique. EDF serait ainsi éclatée en trois entités :

1. Une société à capitaux publics, EDF Bleu, pour la gestion du parc nucléaire dont l'entretien et le renouvellement exigent des investissements très lourds ;
2. Une société Verte ouverte aux capitaux privés et cotée en bourse pour ce qui rapporte (6,5 milliards d'euros d'excédent brut d'exploitation) : la distribution et les énergies renouvelables ;
3. Une troisième entité, baptisée Azur, filiale d'EDF Bleu, pour la gestion des installations hydroélectriques.

Ce projet « Hercule » est la dernière étape de la trajectoire de libéralisation du secteur de l'énergie. Un projet qui va désorganiser EDF en exposant nos barrages hydroélectriques au risque de privatisation alors qu'ils ne coûtent rien au contribuable, en empêchant la France de développer une énergie décarbonée, en bradant au marché les activités de notre fleuron industriel qui rapportent le plus, et en fragilisant la gestion responsable des ressources en eau et la préservation de la biodiversité attachées à leur exploitation.

Pour la Normandie, pour la Seine-Maritime, le projet « Hercule » pourrait aussi avoir de lourdes conséquences avec le risque d'une privatisation de la gestion du réseau local, qui affectera les prix et la qualité du service public délivré à la population et qui impactera la compétitivité de nos entreprises.

Enfin, le projet « Hercule », non content de s'élaborer sans la plus grande opacité, risque de faire l'objet d'un maquillage démocratique : le gouvernement envisage en effet de le faire entrer dans la Loi en l'embarquant dans le texte issu des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) alors que les membres de la CCC n'ont jamais évoqué de sujet, le tout en recourant à une ordonnance, privant le Parlement de sa possibilité de débattre.

A l'initiative de Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime, une conférence de presse, organisée le mardi 8 décembre à l'Assemblée Nationale, a réuni dans une démarche transpartisane des représentants de l'ensemble des groupes d'opposition,

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

des députés Communistes aux Républicains en passant les Socialistes, les Insoumis et le groupe Liberté et Territoire pour s'opposer au mauvais projet « Hercule ».

Considérant l'importance économique, sociale, écologique pour notre territoire de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF, de garantir ses missions, comme ses moyens, il est proposé au Conseil Municipal sur proposition du Maire :

- De voter la présente motion qui demande expressément au Gouvernement de renoncer au projet « Hercule et de proposer, à l'opposé, une trajectoire d'avenir pour notre opérateur national qu'est EDF qui assure la péréquation territoriale, l'égalité d'accès à l'énergie et le développement d'une énergie durable sur nos territoires.

Le Conseil Municipal vote la motion à l'unanimité.

- **DISTRIBUTION DES BONS DE SOLIDARITE PAR LA COM COM :**

Il nous est demandé de procéder à la distribution des bons aux habitants.

Monsieur le Maire propose de remettre les bons aux habitants en résidence principale et de déposer un flyer invitant les résidents secondaires à passer à la Mairie pour retirer les bons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

LAMBION David, maire	FERON Guillaume 1er adjoint	RABAULT Jean-Louis 2 <sup>ème</sup> adjoint
BUQUET Thierry	CHAPEAU Andgélika	FLAMENT Gary
GODEFROY Noël	LEMESLE Sandrine	MARIN Benjamin
MAUGER Philippe	TETELIN Marion	